



ANGLICAN
DIOCESE OF QUEBEC

DIOCÈSE
ANGLICAN DE QUÉBEC

À: Clergé, marguilliers(ères), ministres laïcs, et visiteurs pastoraux
DE: Mgr Bruce Myers
DATE: Jeudi le 27 mai 2021
OBJET: Mise à jour des restrictions dues à la COVID-19

Dans les prochains jours, la plupart des régions du Québec cesseront d'être désignées zones rouges en regard de la COVID-19. C'est un accomplissement qui est tout à l'honneur des efforts individuels et collectifs faits par de nombreuses personnes, y compris les membres du clergé et les fidèles de notre diocèse. Je vous prie d'accepter mes remerciements pour avoir contribué à nous amener à ce point, aussi difficile et exigeant que cela ait été.

Nous devons également reconnaître que nous ne sommes pas complètement sortis de cette pandémie, ni au Québec ni (surtout) dans le monde. Par conséquent, nous devons rester vigilants et continuer à respecter les directives de la santé publique afin que cette tendance positive puisse se poursuivre.

À cette fin, voici un rappel du nombre maximum de personnes actuellement autorisées à se rassembler dans les édifices religieux dans les diverses zones de couleur, selon les directives de la santé publique. Veuillez noter que pour le moment, il y a toujours des limites différentes en ce qui concerne le nombre de personnes autorisées à participer à la messe du dimanche et celles autorisées à assister à des funérailles et des mariages:

ZONE ORANGE : Maximum 100 le dimanche, 25 aux funérailles et mariages

ZONE JAUNE : Maximum 250 le dimanche, 50 aux funérailles et mariages

ZONE VERTE : Maximum 250 le dimanche, 250 aux funérailles et mariages

Il est important de se rappeler qu'en raison de la taille relativement petite de plusieurs de nos églises, le nombre maximum effectif de personnes autorisées lors de toute cérémonie sera limité à 50% de la capacité habituelle de l'espace de culte, en conservant toujours une distanciation de deux mètres entre les individus de différents ménages.

Les autres mesures sanitaires, telles que la désinfection des mains, l'absence de chant congrégationnel ou choral et la communion avec du pain uniquement, demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des visites pastorales en personne peuvent avoir lieu, également sous réserve des directives de la santé publique applicables dans chaque région. La meilleure façon de se tenir à jour en ce qui concerne ces directives est de visiter le site web www.quebec.ca/coronavirus.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi ou avec l'archidiacre Edward Simonton.